



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS INTERMINISTÉRIELS

RÉGION GRAND EST :  
ALSACE, LORRAINE ET CHAMPAGNE-ARDENNE

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE  
(EXTERNE ET INTERNE)

SESSION 2019

Rectorat

de Strasbourg

Division des Examens

et Concours

DEC1-Bureau 200

Téléphone :  
03 88 23 37 23

Fax :  
03 88 23 38 02

Site :  
www.ac-strasbourg.fr

Adresse :  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

L'organisation de ces concours interministériels de la REGION GRAND EST est portée par le Ministère de l'Education Nationale, et plus particulièrement par le Rectorat de l'académie de Strasbourg.

**LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES SUR INTERNET (<http://www.education.gouv.fr/siac3>) DU JEUDI 7 FÉVRIER 2019 A PARTIR DE 12 HEURES AU JEUDI 7 MARS 2019 A 17 HEURES.**

**Les POSTES offerts au CONCOURS EXTERNE concernent les Ministères suivants :**

- Affaires Sociales
- Education Nationale

**Les POSTES offerts au CONCOURS INTERNE concernent le Ministère suivant :**

- Affaires Sociales
- Education Nationale

**NOTA BENE :** Seuls les postes à pourvoir dans l'Education Nationale seront localisés exclusivement en ALSACE.

Les postes du Ministère des Affaires Sociales seront localisés sur l'ensemble du territoire de la REGION GRAND EST, c'est-à-dire en ALSACE, en LORRAINE et en CHAMPAGNE-ARDENNE.

**DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ : LE 17 AVRIL 2019**

**Tous les centres d'écrit seront localisés dans l'académie de STRASBOURG.**

**DATE DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION : JUIN 2019**

**NOMBRE DE POSTES : SERA COMMUNIQUÉ ULTÉRIEUREMENT**

***Attention, le candidat ne peut se présenter qu'à un seul concours (externe ou interne) car les épreuves écrites se déroulent le même jour.***

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

L'INSCRIPTION DOIT SE FAIRE EXCLUSIVEMENT VIA LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE SUIVANT : <http://WWW.education.gouv.fr/siac3>

LES REGISTRES D'INSCRIPTION SONT OUVERTS DU JEUDI 7 FÉVRIER 2019 A PARTIR DE 12 HEURES AU JEUDI 7 MARS 2019 A 17 HEURES.

---

**Attention, avant de procéder à votre inscription, vous devez impérativement créer votre compte utilisateur (En aucun cas, le compte utilisateur ne vaut inscription). A l'issue de l'activation de ce compte utilisateur, vous pourrez alors vous inscrire.**

---

L'ATTENTION DES CANDIDATS est attirée sur le fait que l'inscription à un concours ou à un examen professionnel est un ACTE PERSONNEL. En conséquence, il appartiendra à CHAQUE CANDIDAT d'effectuer cette démarche.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION :**

- les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires (nationalité française, casier judiciaire vierge, droits civiques, position régulière au regard du service national, aptitude physique) et les conditions précisant la position d'activité fixée par l'article 19 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984.

- les candidats ressortissants d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen remplissant les conditions de l'article 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, conformément au décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003. Ces personnes "ne peuvent occuper un emploi dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique", conformément à l'article 2 du décret n° 2002-1294 du 24 octobre 2002.

***A ces conditions générales s'ajoutent les conditions suivantes,***

### **Concours externe**

- ouvert à l'ensemble des candidats sans condition de diplôme.

### **Concours interne**

- être fonctionnaires ou agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ;

- compter **au moins une année de services publics effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019** ;

- être en activité, en position de détachement, en congé parental ou accomplir le service national au moment des épreuves.

## **NOTE IMPORTANTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS :**

### **ATTENTION :**

***Seuls les CANDIDATS ADMISSIBLES devront envoyer POUR LE 27 MAI 2019 AU PLUS TARD, (le cachet de la poste faisant foi), les pièces justificatives au RECTORAT de L'ACADÉMIE de STRASBOURG en charge des inscriptions.***